

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 16 octobre 2020 à 19 heures 00 sous la présidence de Madame Sylvie Valente Le Hir, Maire.

Présents : M. Johann Augusto, Mme Jocelyne Brasseur, M. Patrice Caudron, Mme Mireille Delcorps, Mme Carole Delhay, M. Jean Gourdon, M. Manuel Jacques, Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Lapeyre, M. Alain Maillet, Mme Sophie Mopty, Mme Karine Paul, M. Christophe Pelé, M. Aurélien Renard, M. Stéphane Saison et Mme Sylvie Valente Le Hir.

Absent excusé :

Absents ayant donné procuration : Mme Lina Joannes à Mme Nadia Kozan, M. Stéphane Baudin à Mme Mireille Delcorps, et Mme Nathalie Legrand à M. Alain Maillet.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Brasseur

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2020.

2 – PARTICIPATION AU SYNDICAT SCOLAIRE 2020

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu le vote du budget 2020 prévoyant les crédits

Vu la demande de Mme De Waele, Perceptrice à la Trésorerie d'Attichy,

Le conseil municipal à l'unanimité acte la participation 2020 de la commune de Tracy le Mont au Syndicat scolaire comme suit :

Versement de 255 490 € (modalités de versement prévues dans les statuts)

Exceptionnellement en raison de la crise sanitaire, le versement aura lieu en 1 seule fois.

3- MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-05-06 DU 23 MAI 2020- NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Considérant qu'il manque dans la délibération 2020-05-06 un membre élu (le maire est de droit président et donc ne fait pas partie des membres élus)

Mme Le Maire expose que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé :

- du Maire,
- De membres élus par et parmi le Conseil Municipal
- De membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du conseil municipal dans la limite de 8 membres élus et 8 membres nommés et dans la limite minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés.

Aussi le Conseil Municipal décide de fixer à 8 membres le nombre de membres élus du conseil municipal au CCAS.

Sont élus à l'unanimité en qualité de représentants du conseil municipal auprès du CCAS de Tracy le Mont :

- Nadia KOZAN
- Nathalie LAPEYRE
- Carole DELHAY
- Manuel JACQUES
- Sophie MOPTY
- Lina JOANNES
- Jocelyne BRASSEUR
- Karine PAUL

4 – NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE A LA COMMUNE

Il convient de désigner un correspondant défense dans chaque commune. Cet élu aura pour vocation à développer le lien armée-nation. Il est pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

M. Alain Maillet est candidat pour effectuer cette mission et le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité « Correspondant Défense » pour la commune de Tracy-le-Mont.

5- ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ET POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu l'exposé de Mme le Maire sur la volonté d'octroyer des cartes cadeaux au personnel communal, ainsi qu'aux enfants du personnel communal pour les fêtes de Noël,

Vu la délibération en date du 24 janvier 2014 instaurant cela, et la volonté d'augmenter le montant des cartes cadeaux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour augmenter le montant des cartes cadeaux (ou chèques cadeaux) comme suit :

A chaque agent une carte cadeau (ou chèques cadeaux) d'un montant de 40 € (contre 35€ auparavant)

Et

- A chaque enfant du personnel une carte cadeau (ou chèques cadeaux) d'un montant de 35 € à la condition que l'agent perçoive encore le supplément familial pour cet enfant (contre 31 € auparavant)

6-DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessous :

Article 2031 (chap 20 investissement) : + 16 800 €

Article 21318 (chap 21 investissement) : - 16 800 €

7- REMBOURSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC 2EME ET 3EME T 2018 ET GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ACHATS EFFECTUES PAR LA CCLO

Actualisation convention Service Partagé.

Lors de la procédure du marché « Maintenance, entretien des installations d'éclairage Public-Montage, Maintenance et Démontage des décors de Noël » de 2014, la communauté de Communes des Lisières de l'Oise n'a pas précisé dans le CCAP du marché que cela concernait un groupement de commandes et que les communes s'engageaient à reverser leur quote-part. La communauté de communes ayant réglée la totalité de la facture à Ineo-Lesens, il convient de reverser à la communauté de communes les travaux concernant la commune.

A ce jour, il reste les 2ème et 3ème trimestre 2018 à régulariser par ce groupement de commande.

Les sommes à rembourser à la CCLO sont les suivantes :

Commune de Tracy-le-Mont 2ème Trimestre 2018 : 1 811.09 €

3ème Trimestre 2018 : 1 811.09 €

Soit un total de 3 622.18 €

La convention de groupement de commandes ayant été réactualisée lors du Conseil Communautaire du 18 juin 2020 et approuvé par les membres présents ;

Au vu de cette nouvelle convention, il est demandé de régulariser les situations et de demander aux membres du conseil municipal, de délibérer, en proposant :

- de valider l'avenant N°1 présenté par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise concernant le marché (éclairage public)
- d'accepter et autoriser le Maire à prendre en charge le reversement de ces montants à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
- d'approuver et d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande
- de régler tous les titres de recettes émanant de cette convention constitutive « Groupement de commandes » permettant de réaliser des achats groupés.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité favorablement sur tous les éléments énoncés ci-dessus.

8-ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Madame le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

***APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.*

9-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA RECYCLERIE : ASSOCIATION L'ANTHURIUM

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association L'Anthurium.

10- COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES **Annule et remplace la délibération 2020-05-20 du 23 mai 2020**

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu la réforme du 1^{er} janvier 2019 précisant des modalités différentes en fonction de la taille de la commune soit différentes pour les communes de – 1000 et de + de 1000 habitants, Compte-tenu que la commune de Tracy le Mont à plus de 1000 habitants, mais que lors des élections municipales il n'y avait qu'une seule liste, il convient d'utiliser les modalités d'une commune de moins de 1000 habitants,

La commission de contrôle doit de ce fait être composée :

- d'un conseiller municipal volontaire dans l'ordre du tableau soit M. Patrice CAUDRON.
- d'un délégué de l'administration (choisit par la préfecture sur proposition du Maire)
- et
- d'un délégué du tribunal (choisit par le TGI sur proposition du Maire).

11-LISTE DE PRESENTATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts, paragraphe 3, précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

En outre le maire qui en assure la présidence, cette commission est composée de 6 commissaires.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par la Direction des Services Fiscaux de l'Oise au vu d'une liste de 12 contribuables susceptibles de devenir titulaires et 12 contribuables susceptibles de devenir suppléants.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour proposer la liste de 12 titulaires et 12 suppléants énoncés par Mme le Maire.

DIVERS

-Infos COVID-19 :

Ecoles

Mme le Maire informe le conseil municipal que nous avons deux cas dans deux écoles différentes, et déplore le manque de réaction et d'informations auprès des parents de la part de l'éducation nationale.

Mme le Maire rappelle, que lorsqu'il y a des suspicions ou des cas avérés ce sont les directeurs d'école qui en font la déclaration et non la mairie.

Préfecture

Mme le Maire informe le conseil municipal que chaque semaine Mme la Préfète organise avec les élus une audioconférence afin de faire un point sur la situation sanitaire.

L'Etat d'urgence sanitaire est déclaré à compter du samedi 17 octobre, et un arrêté préfectoral sera diffusé rapidement reprenant toutes les restrictions concernant l'Oise.

L'épidémie reprend de l'ampleur dans notre département.

Mouvement en sénior :

Mme Kozan s'est rendue à une réunion à Couloisy et rappelle en quoi consiste ce groupe « mouvement en sénior ».

Sur l'ensemble de la CCLO, trop peu de personnes pour représenter chacune des communes se sont inscrites à ce dispositif.

-1 million d'arbres

M. Renard et M. Gourdon vont se charger du dossier « 1 million d'arbres », et vont rechercher plusieurs endroits où les implanter.

M. Renard rappelle que toutes sortes d'arbres peuvent être plantés (arbres fruitiers...)

Idée : Proposer à la population de participer à ce dispositif.

-Projet Leader N°2 :

M. Caudron informe le conseil municipal qu'il est allé à la commission Leader pour présenter le projet de la commune (installation de tables de pique-nique, réfection du terrain de boules et table ping-pong sur l'espace Dumontois...) et raconte son expérience.

La commission Leader nous a octroyé la subvention demandée.

Sur ce projet le reste à charge pour la commune est donc de 2041.20 € HT pour un montant total du projet de 10 206 € H.T.

-Cabinet médical :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il va être envisagé de créer un cabinet médical Place Loonen. M. Maillet expose le 1^{er} plan aux conseillers (plan comprenant 3 cabinets).

Nous sommes dans l'attente du premier chiffrage.

-SE60 :

M. Gourdon informe le conseil municipal qu'il est en contact avec le SE60 et Eiffage pour un devis pour des Leds.

Une réflexion devra avoir lieu prochainement afin de savoir si la commune laisse au SE60 la compétence « Eclairage public ».

M. Maillet informe le conseil municipal que les travaux de leds qui avaient été budgétisés et subventionnés ont été réalisés fin septembre.

-Travaux salles :

M. Gourdon et M. Maillet ont rencontré la société en charge de l'alarme afin d'avoir une proposition pour la future installation quand les salles seront refaites.

Ils rencontreront également une seconde société courant de semaine prochaine pour avoir un devis pour une alarme et une vidéosurveillance.

-Fibre optique :

M. Jacques demande où en sont les travaux d'installation de la fibre.

Les gros travaux sont terminés. A ce jour seul la société SFR est sur le marché. Orange devrait la rejoindre d'ici 2021.

-Arbres :

Mme Brasseur demande à M. Renard s'il peut intervenir auprès de l'ONF pour des arbres gênant l'installation des décorations de Noël, rue de Choisy.

-ONF :

M. Renard informe le conseil municipal que l'ONF prépare des visites de courtoisie auprès des communes afin d'échanger avec les élus.

A ce jour aucune date n'est encore arrêtée.

-Remerciements :

Mme le Maire informe le conseil municipal que mardi les pompiers sont intervenus rue de Choisy afin de tenter de sauver une jument qui s'était enlisée au ras d'une parcelle communale.

Mme le Maire tient à remercier les pompiers mais aussi les agents techniques municipaux pour leur aide et leur investissement.

Malheureusement la jument n'a pu être sauvée.

-CM junior :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau conseil municipal junior a été élu samedi dernier.

L'ordre du jour étant épuisé Mme le Maire déclare la séance close à 20h50.

Tracy le Mont, le 19 octobre 2020
Le Maire, Sylvie VALENTE LE HIR

